



RAPPORT FINANCIER 2023

« E.A.N.M. »



Identification de la structure

Nom de la structure	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
Adresse de la structure	175, Chemin de Villegagne 81100 CASTRES
Coordonnées téléphoniques	05 63 72 68 00
Adresse électronique	fdv@apajh81.org
Nom du directeur	Monsieur Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	E.A.N.M.
Capacité et modalités d'accueil	87 places réparties comme suit : 68 places en mixité pour l'accueil en internat (dont 2 en accueil temporaire) d'adultes en situation de handicap mental et/ou psychique « stabilisé ». 17 places en mixité pour l'accueil en semi-internat d'adultes en situation de handicap mental et/ou psychique « stabilisé ».
Numéro FINESS	810 100 255
Date de création	Janvier 2023
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les finances

Pour mémoire, la partie financière de l'EANM regroupe les comptes des 3 foyers de l'APAJH du Tarn.

Elle reprend les éléments des budgets et des réalisations 2023 du :

- Foyer de Vie La Planésié : EANM CASTRAIS ;
- Foyer d'Hébergement Les Cyclades : EANM de REALMONT ;
- Foyer pour Personnes Handicapées Vieillissantes Hameau du Ségala : EANM du SEGALA.

1. L'Activité :

L'activité réalisée en 2023 est de :

- Accueil de Jour – Semi-Internat : 3.876 journées.
- Internat : 26.138 journées.
- Accueil Temporaire : 56 journées.

2. Les Charges :

a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1 afférent à l'exploitation courante	618.123,50	525.500,00	726.800,17	+201.300,17

On note ainsi un écart global de +201.300,17€ entre le CA et le budget Exécutoire 2023.

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des carburants.

Le dépassement important du groupe par rapport à l'alloué est essentiellement lié :

- Achats non stockés : +115.676,00€
 - o Energies, Chauffage : +61.940,89€ ;
 - o Alimentation : +40.221,85€ ;
 - o Autres achats : 14k€.L'inflation et le coût de l'énergie n'a pas permis d'équilibrer ce poste.
- Prestation d'alimentation à l'extérieur : +111.4725,28€. Ce dépassement est dû à l'augmentation du coût des matières premières.
- Transport des usagers : +1.425,56€

Les économies au niveau de la sous-traitance à caractères Médico-social (-15k€), la prestation de blanchissage (-13k€) et de nettoyage à l'extérieur (-11k€) permettent d'atténuer le dépassement.

b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.93 € pour l'année 2023.

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2 afférent au Personnel	3.239.736,92	2.799.455,00	3.148.408,47	+348.963,47

On observe un écart global de +348.963,47€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2023.

Cette année, à nouveau, a été marquée par les difficultés de recrutement dans nos établissements. Nous avons dû avoir recours à l'utilisation de personnels intérimaires.

Ce poste est particulièrement important, il est pour 2023 à hauteur de 725.092,77€ supérieur de +678k€ par rapport au prévisionnel.

Les économies réalisées sur les salaires et charges (-391k€) ne permettent de compenser ce dépassement (incluant le dépassement des IJSS portée en produits).

L'augmentation des honoraires est liée au recours au cabinet d'avocats fiscalistes LEYTON (+23k€) qui est intervenu sur la récupération de la taxe sur les salaires (en rapport avec l'aide à domicile). Ce montant correspond à 30% de l'économie réalisée (en produits).

c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3 afférent à la structure	770.572,15	658.342,00	809.866,09	151.524,09

On note un dépassement de 151.524,09€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2023.

La plupart des postes sont en dépassement mais du fait de l'interdépendance des établissements, des enregistrements comptables ont été portés en charges et en produits.

Pour les locations immobilières :

- 30.619,75€ sont pour le l'EANM du Réalmont ;
- 35.818,80€ sont pour le l'EANM du Castrais (SADLIS) ;
- 60.000,00€ sont pour l'EANM du Ségala.

Le solde du compte correspond aux locations longues durée du parc de véhicules et des copieurs.

Le compte divers enregistre :

- Les abonnements de documentations : 901,84€ ;

- Les cotisations diverses : 2.548,87 dont 1.727,75€ pour NEXEM (pour mémoire les contributions fédérales APAJH ne plus prises en charges par les établissements) ;
- Les frais de colloques : 606.51€ (trophées APAJH).

Le compte Entretien est en dépassement en raison des travaux effectués sur le Foyer de Vie. Le compte Assurance : +4.502,60€ (cette augmentation concerne les véhicules de transport du périmètre).

Concernant le compte quotes-parts faites en commun :

- Frais de siège : 267.187,61€ ;
- Autres quotes-parts : 23.742,19€, elles correspondent à la mutualisation des heures de délégations pour le CSE unique par rapport aux établissements qui ont des élus ;
- Autres quotes-parts d'IDR : 8.226,82€ compensé par un produit (Compte 7815 pour le même montant).

Concernant les charges exceptionnelles :

- Charges / Contrôle URSSAF 4.246,40€ compensé par une reprise 7815 pour le même montant.

Dotations aux Provisions pour risques et charges (10.377,49€) : concerne une provision pour être en conformité avec la réglementation Européenne sur les maladies et le congés afférents (2.377,49) et les IDR pour (8000,00€).

Le total des charges de l'exercice s'élève à 4.685.074,73€.

3. LES INVESTISSEMENTS ET LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

Les investissements de l'exercice sont de 147.658,60€.

Ils concernent :

- Logiciel : 5.331,64€ (antivirus) ;
- Installations et Agencement : 1.543,24€ (Pergola EANM Castrais) ;
- Matériel : 9.986,65€ (Matériel hôtellerie et Entretien) ;
- Installations Générales : 17.289,41€ (Travaux d'aménagements Extérieurs et de la Buanderie de l'EANM du Ségala) ;
- Autres Immobilisations :
 - o Matériel de transport : 46.351,39€ (EANM Castrais, car il n'est plus possible d'obtenir des véhicules thermiques de transport 9 places (3 véhicules) ;
 - o Informatique : 14.754,68€ (Renouvellement en raison de la mise en place du DUI en 2023/2024) ;
 - o Mobilier : 1.864,25€ ;
 - o Autres : 16.573,37€.
- Immobilisation en-cours :
 - o Corporelles : 27.369,48€ (VMC EANM Castrais) ;
 - o Incorporelles : 6.594,49€ (Pare-feu informatique pour ensemble du périmètre).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 135.862,50€ soit +621.50€ par rapport au prévisionnel.

4. LES PRODUITS :

a. Les Produits de la tarification

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	4.181.934,21	3.785.255,77	4.485.255,77	+700.090,72€

L'écart de 3.729,97€ entre le CA et le Budget exécutoire de 2023 s'explique par l'activité.

b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	282.302,12	109.000,00	136.022,59	+27.022,59

L'écart de +27.022,59€ est essentiellement lié :

- Aux Produits perçus : +25.312,03€ (Transport des usagers et loyers refacturés aux structures).
- Autres Produits de gestion courante : +4.053,61€.

Le montant des IJSS n'est pas à la hauteur du budget : - 2.823,05€.

c. Groupe 3 : Produits financiers et Produits non encaissables

	CA 2022	Budget Exécutoire 2023	CA 2023	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	65.338,74	32.018,00	90.913,02	58.895,02

L'écart de 58.895,02€ est lié :

- Produits exceptionnels : 46.035,00€ pour le dégrèvement de taxes sur les salaires (Cabinet Leyton) ;
- Reprise de provisions : 12.463,22€
 - o Contrôle URSSAF : 4.236,40€ ;
 - o Reprise provisions IDR : 8.26,82€.

Le total des produits de l'exercice s'élève à 4.712.282,10€.

5. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT :

a. Le résultat comptable

Le compte de résultat, dégage un excédent comptable de **+27.207,37€**.

b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable doit être retraité.

	CD 81
Résultat comptable 2023	+27.207,37€
+ Reprise du déficit	-9.093,00
+ Reprise de l'excédent	+21.683,00
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	+51.137,09
+ Reprise sur Provisions Rejetées	
Résultat administratif corrigé	+90.934,46

c. Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif corrigé	+90.934,46€
--------------------------------------	--------------------

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- Au compte 10685622 : Réserve de compensation : 50.934,46€ ;
- Au compte 10685700 : Réserve de compensation des charges d'Amortissement : 40.000,00€.

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPONSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

